

Apnées du sommeil, pression positive continue et coronavirus (COVID-19)

La SFRMS et le groupe sommeil de la SPLF et la FFP ont souhaité apporter des éléments de réponse à certaines questions que les patients ou soignants se posent au sujet du syndrome d'apnées du sommeil (SAS) et de son traitement par pression positive continue (PPC) dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

Le SAS est-il un facteur de risque ou de gravité vis-à-vis de l'infection à COVID-19 ?

Il n'y a pas d'argument pour une augmentation du risque lié directement au SAS. En revanche, le SAS est souvent associé à des conditions identifiées comme facteurs de risque ou de gravité de l'infection à COVID-19 (obésité, diabète, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires).

Le traitement par PPC doit-il être poursuivi en cas d'infection à COVID-19 confirmée ou suspectée ?

Il n'y a aucune donnée sur l'impact clinique du traitement par PPC chez les patients avec SAS infectés par le COVID-19. En revanche, la fuite intentionnelle au masque et les forts débits d'air délivrés par la machine pourraient contribuer à diffuser le virus dans l'environnement du patient, et exposer son entourage proche.

• En cas d'infection à COVID-19 confirmée ou suspectée chez un patient maintenu à son domicile :

- Informer le médecin prescripteur et le prestataire de soin à domicile (par téléphone ou courrier électronique).
- Ne pas utiliser sa PPC à proximité de son entourage familial (chambres séparées si possible).
- Un arrêt temporaire du traitement pendant la durée de contagiosité pourra être discuté avec le médecin prescripteur (impossibilité de chambres séparées et conjointe ou conjoint à risque dans la chambre).

○ En cas d'infection à COVID-19 confirmée ou suspectée chez un patient hospitalisé :

- Arrêt de la PPC dans l'attente du résultat du test diagnostique COVID-19.
- Si COVID-19 confirmé : poursuite avec modification de l'interface selon les recommandations du GAV-02. (<http://splf.fr/wp-content/uploads/2020/03/LES-PROCEDURES-DU-GAVO2-ProtectionVirale2020-MAJ14mars2020-2.pdf>); en cas d'impossibilité d'appliquer ces recommandations, discussion d'arrêt du traitement pendant la durée de contagiosité.

Y-a-t-il des recommandations spécifiques concernant le nettoyage du masque et du circuit ?

Respectez scrupuleusement les recommandations du prestataire de soin à domicile pour le nettoyage de votre masque de PPC.

Le suivi du traitement par PPC est-il impacté par l'épidémie de COVID-19 ?

Dans le respect des mesures de confinement visant à lutter contre la propagation du virus, il est possible que certaines consultations de suivi et/ou enregistrements de contrôle soient différés et que les visites à domicile du prestataire de soin à domicile soient différées/annulés au profit du télésuivi.

Les consultations de suivi pour les patients télésuivis pourront être assurées par téléconsultation.